

CONSTAT 1 : De l'EN => l'EC

Proposition 1 - Uniformiser (administrativement) l'enseignement privé

Le problème et la difficulté dans le non contrôle de l'état provient simplement de la différenciation locale des interlocuteurs entre le public et le privé. L'objectif est de réguler mais sans que cela coûte cher à l'état. Comme l'exprime le SGEC (P. Delorme), l'EN (l'Education Nationale) ne peut pas vérifier 7500 établissements. C'est pourquoi ils doivent se vérifier eux-mêmes, ou du moins, arrêter la différenciation (qui embrouille l'EN) pour en uniformiser les vérifications nécessaires sur tous les Rectorats. L'EN peut imposer à l'EC de modifier (administrativement) sa structure interne. Je vous donne la clé. Il existe des établissements diocésains et des établissements congrégationnistes "non alignés" c'est à dire que le directeur diocésain (DD) n'a pas le "pouvoir" pour imposer des règles, il ne peut que inciter la congrégation non alignée¹. Et bien cela doit changer, c'est la base à rappeler à P. Delorme (SGEC). Etant donné que le DD n'a pas de contrôle, en coopération avec l'EN nous fluidifions les rouages et uniformisons les règles de gestion. L'EC (SGEC) impose aux congrégations indépendantes (financièrement) d'être soumises (administrativement) aux prérogatives (du DD) car l'EN s'évertue à centraliser les données (effectués par l'EC) pour optimiser le rendement fonctionnel de l'ensemble.

Applications/Concertations

- L'EN recueille les données de l'EC qui les centralise au sein même de sa diversité (congrégations, tutelles, différents OGEC, établissements diocésains...). Et le DD est le subordonné de l'EC au niveau des régions. Donc tous les présidents d'OGEC deviennent les « subordonnés administratifs » des DD. Un seul représentant EC par Rectorat est suffisant.
- L'état via l'EN impose à l'EC via les DD de « contrôler administrativement » tous les OGEC sous contrat avec l'état. Cela suppose aussi que l'état peut contrôler chaque établissement via l'EC qui coordonne la centralisation des données exigées par chaque Rectorat.

Proposition 2 - Reformuler les responsabilités (administratives) de l'OGEC pour que son président soit soumis aux prérogatives du chef d'établissement

C'est un peu long mais tout y est pour la comprendre, l'idée que les OGEC (actuellement) rédige (dans l'ombre d'une tutelle discrète) une lettre de mission aux CDE (chef d'établissement) sans que le personnel de l'OGEC ni de l'EN (prof du privé) ne peuvent en connaître le contenu ni la mission. C'est exactement le contraire qu'il doit se produire pour reprendre le contrôle sur la gestion autonome de l'EC qui doit formaliser/respecter son contrat avec l'état. Je m'explique, toujours dans l'idée d'économie (pour l'état), l'EC se vérifie elle-même en centralisant les données que l'EN lui demande (via les DD pour aligner les tutelles et via les CDE pour conformer l'OGEC à la transparence de ses données). Et là, il faut travailler judicieusement sur la collecte des données pour être efficace, j'y reviendrai selon les besoins de la mission.

Applications/Concertations

- Le CDE est un interlocuteur (sur le terrain) avec le Rectorat. Que le président d'OGEC paye le CDE, ce n'est pas le problème, mais le CDE est garant du contrat d'association avec l'état, donc s'il impose une vérification dans les comptes de l'OGEC ou dans sa manière d'administrer son personnel, il doit obtenir les données et le pouvoir, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'EN doit imposer à l'EC (dans un cadre administratif la collecte stratégique des données pour vérification financière) que le président d'OGEC soit le subordonné administratif du CDE.
- Les élus à la CCMA peuvent contrôler (administrativement par la transparence des données ou via le CDE) les OGEC. De plus, on peut souhaiter que les élus (profs EN) du CSE (conseil social et économique) deviennent membres (d'office) du conseil d'administration de l'OGEC. Si vous voulez plus de contrôle, il faut mettre la pression, des yeux partout pour faciliter le recoupement des données et modifier/simplifier/uniformiser la hiérarchisation des responsabilités à l'EC : EC => DD (tutelle) => CDE (président OGEC).

¹ C'est à dire financièrement indépendante des moyens du DD et donc de son contrôle administratif au sein de l'EC qui est au service de l'EN.

Proposition 3 - Evaluation statistique

Il ne suffit pas de discuter et de se pinailler sur les arguments, il faut mesurer. C'est un peu mon métier (prof maths-sciences). C'est sur le terrain qu'on peut prélever des valeurs. Je propose de vérifier 2 régions pilotes (Occitanie et Bretagne) en détachement sur une année² pour relever les données nécessaires et évaluer (statistiquement) puis projeter/extrapoler un ordre de grandeur à l'échelle nationale. Il faut définir (collégalement) un protocole d'intervention, une collecte préalable et subtile des données et des visites ciblées par région pour évaluer correctement l'ampleur (ou pas) de l'ambiguïté (des heures volées). Puisque P. Delorme en rêve, offrons-lui 2 régions à tester pour que le « pacte de confiance » prenne tout son sens avec une MESURE effectuée.

Applications/Concertations

- Protocole d'intervention à définir / Collecte préalable des données (EDT + liste profs (PV) + contrat OGEC {dénomination/fonction} du personnel éducatif {conseil de direction, adjoint, cpe, éduc, aesh...})
- En Bretagne, on constate un équilibre public-privé (en nombre d'élèves), comment se fait-il que les DDEC se prennent 50 ETP (équivalent temps plein) ? Il faut peut-être mettre le nez dedans car se sont des profs payés par l'EN (mais en décharge au service des DDEC).
- L'EC rend obligatoire (ou incite via les DD) dans chaque établissement que le CSE (conseil social et économique) propose une évaluation biannuelle (compte rendu transmis à l'EN) pour évaluer les comptes OGEC par un audit indépendant.

Proposition 4 – Centralisation autogérée de l'EC

Peu importe les solutions envisagées, la clé est d'évaluer les CDE payés par les OGEC pour que l'EN reprenne (si elle en a la volonté) le contrôle de l'EC pour refléter "une bonne décentralisation des services". Et puis avec 20% d'élèves dans le privé, ce n'est plus réversible, cela fait partie de l'histoire de la république française. Il faut faire avec et optimiser le système. Le problème n'est pas que P. Delorme n'a rien à cacher, c'est qu'il ne doit pas minorer ce qui se pratique déjà en toute impunité ($EN \leq EC$). C'est à dire qu'1 ou 2h pour tous les CDE (ou presque) qui persistent à négliger cette réalité des faits est une honte et il le sait (le SGEN). Comptons 7500 établissements et disons que 3/4 des CDE prennent 1,5h de DGH (pour chercher un ordre de grandeur), les cours non effectués représentent 8500 h (environ) de postes prof soit +450 temps complets récupérés et déjà payés (par l'EN) pour les élèves et l'application des programmes. Parfois faut raisonner simplement pour voir l'évidence.

Applications/Concertations

- Publication des listes de profs par académie reflétant les PV d'installation (EC) et diffusion élargie aux syndicats.
- Les cours de 45, 50, 53 minutes...
- L'idéal serait qu'un CDE passe le concours PERDIR (estampillé privé comme pour les profs) mais les salaires seraient toujours versés par les OGEC (le mieux serait l'EN mais j'imagine que ce n'est pas à l'ordre du jour). A minima une inspection de direction tous les 4 ans pour vérifier les compétences du CDE mais également les contrats OGEC du personnel éducatif et scolaire. La contractualisation des CDE est à envisager (pas pour un salaire) mais comme interlocuteur du Rectorat (transparence des contrats et des données financières de l'OGEC) sachant que (proposition 2) le président d'OGEC devient (administrativement) son subordonné.
- Quels sont les outils de pression du SGEN ou d'emprise sur les agents et sur l'administration (Formiris et accord sur l'emploi dans l'EC) ?

² Si cela n'est pas possible, je peux participer (collégalement) à l'élaboration d'un protocole de visite des établissements testés pour optimiser le contrôle d'un ou de plusieurs inspecteurs pouvant aller sur le terrain.

Proposition 5 - L'évaluation des CDE du privé est à formaliser/administrer (revoir)

Sans ambages (contradiction du pluriel et de la négation), il faut y remédier même s'il est tout à fait normal que le privé ait son propre centre de formation pour les CDE. Là n'est pas la question (même si j'ai des choses à dire dessus et les administrateurs de l'EC peuvent me consulter), mais les aptitudes/compétences des CDE sont à évaluer (tous les 4 ans en moyenne) pour vérifier s'ils ont bien cernés les règles à appliquer pour respecter le contrat d'association avec l'état. En tenant compte de la proposition 2, le CDE reprend le contrôle sur l'OGEC donc c'est plus facile de communiquer sur l'idée d'une suppression généralisée des heures non effectuées qui résultent (rapidement) des accords paritaires public-privé pour gérer "en confiance" et au cas par cas, les mutations des CDE qui rebasculent prof si cela se produit. Je n'ai pas besoin de vérifier cette quantité, j'imagine très bien sa valeur. Mais comme je l'ai montré à la proposition 4, l'EN récupère (approximativement³) 450 postes profs, sans effort et en toute confiance. Si elle les supprime (les heures de la DGH que nous savons perdues), l'EN rabote 20 millions d'€(très simplement) sur les 700 millions à envisager dans les mois à venir. Cependant, je pense que ses moyens alloués doivent être restitués aux élèves, ce sont des heures de cours prof. La mission parlementaire peut s'interroger sur le « rendement fonctionnel » de l'EN puisque nous avons de très mauvais chiffres (par rapport à nos homologues européens) des moyens – 40% (profs) – au regard des 60% consommés par les moyens administratifs de l'EN.

Applications/Concertations

- Si les listes de profs sont publiées (l'EN n'a pas à cacher ses listes), les syndicats en vérifieront la véracité sur le terrain. Car nous pouvons connaître les CDE qui signent un PV d'installation (prof) et donc comparer avec la base de données des EDT pour vérifier s'ils sont bien devant des élèves (que l'on peut interroger en plus via les CPE (OGEC) des établissements). La confiance à ses limites et la transparence est la clé d'une collecte (administrative) des données en amont.
- Publication d'un listing reflétant les contrats OGEC (pédagogiques) de la direction, des CPE, les éducateurs et diffusion aux syndicats et à l'EN... Ce sont les DD qui se chargent de collecter les données auprès des établissements pour les rendre accessibles (facilement) au Rectorat concerné.

Proposition 6 : Exemplarité (concrète) et sacrifice (symbolique)

Utilisons les images théologiques (bibliques) pour bien faire passer le message à l'EC. Cahors doit être sacrifié sur l'autel de l'exemplarité. Si je prends 1,5 h de DGH par CDE en moyenne, on est très au dessus avec Cahors. J'ai constaté du 9h (MPC) + 4h (MC) ou 9h (MPC) + 2h (PJ) + 2h (EB) soit 13h/semaine presque 10 fois supérieur à la moyenne envisagée de 1,5 h par CDE et par établissement. A la louche, je constate que la récupération aisée des moyens oscille entre 20 et 200 millions d'€ Si cette mission d'information envisage des actions, la communication (pour comprendre l'exemplarité) peut s'appuyer sur la performance de Cahors en zone rouge. C'est à dire que tout ce qu'il ne fallait pas faire y est concentré, horodaté et révélé (voir mes pdf sur l'expérience vécue).

Applications/Concertations

- L'EN doit modérer plus rapidement le harcèlement hiérarchique pour ceux qui œuvrent à l'EC (prof EN et/ou cadre OGEC) et qui luttent contre le détournement de fonds publics.
- La DGH doit être accessible aux profs, le CDE et sa direction fait le TRM (tableau de répartition des moyens) après consultation des équipes pédagogiques. Le TRM final doit être (aussi) accessible aux profs.
- L'EN peut effectuer une vérification rapide en comparant les DGH (+PV d'installation) et les EDT communiqué par le CDE.
- Ayant un pied sur le terrain, avec la liste diffusée des profs par les directions de l'enseignement dans les Rectorats, les syndicats peuvent rapidement vérifier les heures profs des CDE s'ils en ont avec la correspondance des EDT.

³ Une évaluation plus précise peut être réalisée (1) par une déclaration de bonne volonté des CDE et (2) par une collecte des données {liste prof par académie + EDT par établissement} et (3) par des mesures effectuées dans des établissements ciblés appartenant aux 2 régions pilotes {Occitanie et Bretagne}.

CONSTAT 2 : De l'EC => l'EN

Faut bien comprendre à ce niveau d'explication que l'objectif est de créer un équilibre (échange de données financières) entre l'EN et l'EC.

Il existe la cinétique de l'EN => l'EC (direct), l'autre (qu'il faut réguler) de l'EC => l'EN pour obtenir l'équilibre de coopération entre l'EN <=> l'EC.

Si, dans le cadre d'une mission d'information à l'Assemblée nationale et considérant que la transparence est de mise, alors je vais relater mes observations (expérience) sans compromis. Considérant que je n'ai abordé pour l'instant que l'interaction EN => EC impliquant la gestion de l'état.

Mais nous souhaitons obtenir un équilibre EN <=> EC sachant que la transformation directe (EN => EC) domine, alors qu'en est-il de la transformation de l'EC => EN ?

Observation 1 – Prof EN estampillé EC

L'EN s'en lave les mains (Pilate) pardonnez-moi l'expression (elle est un peu forte), mais c'est une triste réalité constatée pour contrôler l'EC lorsque j'ai dénoncé les malversations de du lycée Saint-Etienne à Cahors. J'ai subis (in situ) le « pas de vague » au sein de l'établissement (loi du silence), au niveau du diocèse de l'EC (loi du silence) mais aussi à l'EN (loi du silence) puisque la réaction a été trop tardive. Comment puis-je accepter d'entendre (par l'intermédiaire d'un inspecteur) du secrétaire général du Rectorat de Toulouse (en 2022) que les « tords sont partagés » ? Peut-être n'a-t-il pas objectivé la lecture de mon dossier car toutes les preuves y sont listées. Il me reproche d'avoir publié l'article du 30 août (sur mon site Internet) pour informer l'opinion publique et les instances catholiques. Son argument est un objet de diversion (inutile) voire subtilement imposé pour s'auto-excuser d'une prise de conscience constatant un laxisme avéré (les heures détournées par les CDE et les DDFPT). Comment se fait-il que je n'ai pas été protégé plus rapidement (au sein de l'établissement) et que la fraude (une fois dénoncée à l'EN) ne soit pas stoppée promptement ? Posez-vous la question aussi. J'ai quelques idées, mais ce n'est pas le sujet.

Mon article reste (en libre accès) 7 jours sur Internet. Trois jours seulement après sa publication, le Rectorat de Toulouse prononce la décision (radiation) lors d'un conseil de discipline pour MPC qui a fraudé massivement à Cahors (Evaluation du Rectorat à 160.000 € en 10 ans) et qui était suspendue (mais en arrêt maladie) depuis 1 an. Mais d'autres personnes ont fraudé à Cahors et ils le savent.

Pourquoi ai-je publié cet article le 30 août 2022 ? Simplement « pour révéler la problématique et inciter l'EC à réagir en probité⁴ » et parce que j'avais sollicité la nouvelle CDE pour obtenir des excuses de l'établissement, de l'OGEC Saint-Etienne et/ou du DD sans les obtenir.

J'avais également averti Aurélien Pradié (Député du Lot), il faut l'interroger, permettez moi cette confiance, j'avais voté pour lui, mais c'est fini car son mutisme est significatif (sur l'affaire) alors que la proximité était de mise lorsque je l'accueillais au sein de l'établissement (en tant qu'adjoint de direction) pour qu'il présente aux classes de terminale son travail de député. Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu le 30 août 2022 ? Je peux exprimer certaines réalités locales (mais ce n'est pas le propos) entre la Dépêche du Lot et Aurélien Pradié qui prend le temps de faire la lecture de la dictée aux élèves de primaire (Saint-Etienne) à Cahors juste un mois après (le premier article de la Dépêche (06/07/22) dans lequel le président d'OGEC me menace) pour redorer le blason de l'établissement privé ayant fraudé (et épinglé par le Rectorat). Je ne suis pas dupe et j'ai l'œil. J'ai vécu une expérience cadurcienne mais je n'ai pas d'intérêt dans tout cela, d'ailleurs je me suis écarté (progressivement) de la direction de l'établissement qui protège, dans l'ombre de ses mensonges éhontés une fraude avérée.

L'évêque aussi était informé mais il n'a rien fait. Pourtant c'est bien lui qui donne son accord à la tutelle (congrégation ou diocésain) qui nome le CDE. L'évêque, la FNOGEC, le SNCEEL, la tutelle et le DD représentant de l'EC, A. Pradié (député du Lot) comme représentant démocratique, le secrétaire général du Rectorat de Toulouse représentant l'EN, prenons un temps de pause pour considérer cela... La « loi du silence » est partout et comment peut-on vérifier un système si on ne le connaît pas ? J'ai constaté que la connaissance de la structure de l'EC (par les inspecteurs venus dans l'établissement pour enquêter) est très

⁴ Voir Doc 2 – Echanges mails.pdf : mail du 21 avril 2022 avec mon inspecteur matière

insuffisante. De plus, j'ai constaté (à mes frais) qu'avant d'optimiser dans la subtilité des concepts (pour renforcer le contrôle financier par exemple), encore faut-il que l'intégrité, le courage et l'efficacité ne soient pas que des mots car je vous assure, chers députés rapporteurs, que l'inertie est réelle (loi du silence) à tous les niveaux. S'il s'agit d'un manque de connaissance de l'EN sur la structure de l'EC alors on peut y remédier facilement (communication) et en appliquant les propositions 1 et 2, la centralisation des données par l'EC facilitera, par anticipation, les contrôles de l'EN. Et je n'ai pas besoin d'épiloguer davantage car je ne suis qu'un prof EN de l'EC en affirmant cela (je n'ai aucune prérogative) c'est à dire que je n'ai que l'expérience relatée ici, souhaitant qu'elle se termine rapidement pour me soulager ou qu'elle serve à optimiser le contrôle (renforcé) du financement public des établissements privés sous contrat.

Proposition 7 – Collecte des données EC => EN

La transparence de l'EC n'existe pas, plus que cela, elle est sournoisement cachée et (malheureusement) l'EN ne semble pas très curieuse à ce sujet. Il suffit simplement de s'appuyer sur la gestion autonome de l'EC (en toute confiance) pour imposer une collecte des données anticipées et définies par l'EN.

Parlons (aussi) des comptes des OGEC qui gèrent les bâtiments (BTP), les subventions régionales pour les lycées, les équipements et les services que nous devons soumettre aussi à la loupe du regard avisé des normes appliquées aux établissements du public. Et là, les comptes des OGEC sont communiqués/explicités/listés pour montrer pâte blanche. **La confiance est la transparence.** Il existe aussi des primes pour les CDE déterminée par la tutelle via l'OGEC (son président) pour un montant relatif à l'accomplissement (ou pas) de « la lettre de mission ». Tout cela doit cesser, l'indépendance de l'EC n'est pas l'obscurité des données. S'il existe des primes aux CDE, elles doivent être communiquées comme le changement des fenêtres pour respecter les normes du BTP.

Appréciations/Consultations

- Contrats OGEC des cadres de direction (CDE + adjoints + CPE + éducatifs...)
- EDT au format pdf (classement alphabétique sur la liste des profs) 10 ans (horodatage des bases de données EDT, Ecole Directe...). J'ai aussi des propositions à faire sur les deux mastodontes du public (Index-Education) et du privé (Ecole Directe) qui gèrent les données des établissements scolaires en lien avec les Rectorats. Mais j'y reviendrai au besoin si on peaufine la collecte des données.
- Publication EN de la liste des profs
- Les normes EPR, accessibilité, sécurité, normes environnementales...

Observation 2 – En fin de compte

Le bilan est mauvais, le jeu de rôle certain et l'immaturation (des forces en présence) est constatée/révélee/reflétée par un manque de responsabilité. Je n'ai pas de leçon à donner, ni d'intérêt pour me délecter c'est pourquoi je m'en suis écarté. J'ai tout relaté et il n'y a pas d'ambiguïté. J'insiste, c'est un principe moral, j'attends toujours des excuses de l'établissement Saint-Etienne à Cahors (qui n'a toujours pas fait son méa-culpa) ou une communication en interne du CDE pour me blanchir, étant prof en poste, je subis encore des pressions hiérarchiques (la CDE à déclenché une inspection à charge en octobre 2023). J'aspire uniquement à la vérité et à l'optimisation de l'analyse des faits pour remédier aux problèmes constatés. Je n'ai plus rien à rajouter.

Vous incitant à considérer mes observations, je me suis efforcé d'être aussi clair que possible (schématisation holistique) pour entrevoir des solutions via des propositions. Tout ce que j'ai énoncé ici est réfléchi/expérimenté mais c'est la fluidité des données à traiter (EN, OGEC, DD, CDE) qu'il reste à travailler pour améliorer les relations EN <=> EC. Je reste à votre disposition pour approfondir le sujet sur le terrain.

Vous remerciant pour cette audition,

Patrice PORTEMANN
Prof Maths-Sciences
Lycée Saint-Etienne à Cahors.